Si vous avez des difficultés à visualiser cet email, suivez ce lien

LA LETTRE D'INFORMATION DU SOUVENIR FRANÇAIS

LA LETTRE N°109
Octobre 2025

LA PAROLE DU PRÉSIDENT GÉNÉRAL

La mémoire des incorporés de force alsaciens-mosellans





Incorporés de force, dire la vérité historique

Qui connaît l'histoire des incorporés de force alsaciens-mosellans dans la « France de l'intérieur » ?
Qui connaît le vécu de ceux qui se sont baptisés les Malgré-nous ?

Et pourtant ces 130 000 combattants des trois départements de Moselle, Haut-Rhin et Bas-Rhin, dont la mortalité au combat et dans les camps soviétiques fut épouvantable (environ 30 000 morts), méritent que nous apprenions leur histoire.

Étaient-ils volontaires à revêtir l'uniforme allemand ?

Quelques-uns sans doute. Mais rappelons-nous que dans la France de l'intérieur, 7 000 à 8 000 de nos concitoyens sont entrés volontairement dans la division Charlemagne pour combattre aux côtés des nazis. Leurs familles n'étaient nullement menacées de déportation en Allemagne, comme l'étaient celles des incorporés de force.

Le Général de Gaulle, en octobre 1944, a décidé d'attribuer la mention « Mort pour la France » à ces 30 000 incorporés de force, morts sous un autre uniforme que le nôtre, si loin de notre territoire.
Cette décision est la traduction d'une volonté politique : redonner toute sa place à l'Alsace Moselle dans notre Nation.
C'est aussi et sans doute de manière plus forte encore la traduction d'une volonté historique : reconnaître pleinement qu'ils n'étaient pas des volontaires. Le Souvenir Français inscrit toujours sa politique de mémoire dans la reconnaissance de la vérité historique.

C'est ce que nous faisons avec les Justes parmi les Nations, avec les Harkis, mais aussi avec les Incorporés de force.

80 ans après la fin de la guerre, nous avons lancé plusieurs initiatives qui ont un seul objectif : dire à ceux qui ne savent pas qu'il est temps d'apprendre.

Photo : Plaque apposée par Le Souvenir Français à l'entrée de la nécropole allemande de Saldus en Lettonie le 25 août 2025.

Serge BARCELLINI
Contrôleur Général des Armées (2s)
Président Général de l'association "Le Souvenir Français"

Contact :
communication@souvenir-francais.fr

Actualités

Billets d'humeur du Président Général

Souscription nationale pour la rénovation du Mémorial des Chasseurs d'Afrique à Floing (Ardennes)

Podcast « Passeurs d'histoires »





LE THEME DU MOIS

LE SOUVENIR FRANÇAIS

SOUS LES PROJECTEURS



JOURNAL DU PRÉSIDENT



IL ÉTAIT UNE FOIS UN MONUMENT



AGENDA DU MOIS



L'ŒIL DE L'HISTORIEN



Jean-Noël Grandhomme

NOS PARTENAIRES

TROIS QUESTIONS À...



Philippe Wilmouth

C'ÉTAIT HIER



POUR EN SAVOIR PLUS...

UNE PHOTO ET SON HISTOIRE



Notre boutique







Si vous souhaitez aider Le Souvenir Français et devenir gardien de la mémoire, n'hésitez pas à adhérer ou à faire un don avec ce formulaire.

REJOIGNEZ-NOUS !

Choisissez votre formule et renvoyez-nous le coupon-réponse

L'association mémorielle Le Souvenir Français, reconnue d'utilité publique, est habilitée à recevoir votre LEGS ou votre DONATION.

Pour information et aide dans votre démarche en toute confidentialité, écrivez à legs@souvenir-francais.fr

Particulier : vous pouvez bénéficier d'une réduction d'impôt égale à 66 % du montant de votre versement, dans la limite de 20 % de votre revenu imposable.

FORMULE CHOISIE - 2025

PROFIL ADHÉRENT(E)		*Montant après défiscalisation▼*
Cotisation membre Titulaire – avec reçu fiscal pour les règlements via le site Internet national	à partir de 10 €	*3,40 €*
Cotisation membre Titulaire avec reçu fiscal	à partir de 20 €	*6,80 €*
Cotisation membre Bienfaiteur avec reçu fiscal	à partir de 50 €	*17,00 €*
Cotisation Jeunes (à partir de 13 ans et jusqu'à 25 ans pour les étudiants)	5 €	
Abonnement aux 4 revues annuelles - **si adhérent** *(l'abonnement n'ouvre pas droit au reçu fiscal)*	10 €	

MOYENS DE RÈGLEMENT À VOTRE DISPOSITION :

- **par CHÈQUE** : à l'ordre de **LE SOUVENIR FRANÇAIS** | à envoyer au siège social : **20 rue Eugène Flachat – 75017 Paris**
- **par VIREMENT BANCAIRE** : PARIS IDF CENTRE | IBAN : FR60 2004 1000 0100 9491 4Y02 030 **PSSTFRPPPAR**
- **en ESPÈCES** : à remettre à un responsable du Souvenir Français dans une enveloppe avec votre nom
- **en LIGNE, simple, rapide et sécurisé** : https://le-souvenir-francais.fr/soutenir-le-souvenir-francais/
  En passant par le site Internet national, votre reçu fiscal est envoyé AUTOMATIQUEMENT sur votre e-mail, dès 10 € de versement.

— Avec nos remerciements pour votre fidélité et pour votre soutien —

✂- -

RENOUVELLEMENT COTISATION ❑ ADHÉSION ❑ DON ❑

Je verse la somme de .... **€ en règlement de** *(cases à cocher)*

❑ ma cotisation ❑ ma cotisation AVEC abonnement revue

Comité d'affiliation ....

Mes coordonnées *(nécessaires pour l'émission du reçu fiscal, à partir de 20 € par chèque ou virement)*

NOM...

Prénom ....

Adresse postale...

Code postal .... Ville ....

Adresse électronique...

Téléphone (fixe ou portable)..

Date :..

Coupon-réponse à envoyer avec votre règlement à :
Le Souvenir Français - 20 rue Eugène Flachat - 75017 Paris

NLSF

Le Souvenir Français – Association nationale reconnue d'utilité publique par décret du 1er février 1906 – Siège social : 20 rue Eugène Flachat, 75017 Paris – Tél. 01 48 74 53 99 | En vertu des dispositions de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 (relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés) l'association s'engage à ne pas utiliser les données personnelles de l'adhérent à des fins commerciales. Ce dernier dispose d'un droit de regard et de rectification des données personnelles le concernant.

Suivez-nous sur les réseaux !

Le Souvenir Français
20 rue Eugène Flachat
copyright www.le-souvenir-francais.fr 2024